

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de pouvoirs	02
Nombre de suffrages exprimés	19
Vote : POUR	19
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le premier octobre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : 17

Monsieur le Maire, Fabrice RICHARD, Sylvie JALARIN, Frédéric BATTUT, Mathieu DESCLAUX, Hélène TOUBHANCE, Sophie PETIT, Martine FUCHS, Chrystel DANOY, André JANNOT, Jerry BERRIOT, Maria BOHU, Kévin CAMPOURCY, Lou TRAZIE, Geoffrey LEMBEYE, Gérard HURTEAU, Domina DELHOMMEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Aude SALAHI a donné procuration à Lionel MONTILLAUD ;
David URBAN a donné procuration à Sophie PETIT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : 4

Héloïse DESCLAUX ;
Arnaud DURAND ;
Karine MARIE ;
Marie-Jacqueline PIN.

Martine FUCHS a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025-10-01-82 - RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la présentation du projet de délibération à la Commission « Moyens Généraux, Ressources Humaines et Finances » réunie le 23 septembre 2025 ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant le tableau global des effectifs adopté par délibération n°2024-09-24-84 en date du 24/09/2024 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le rapporteur propose :

- ↳ **La création d'un emploi permanent d'adjoint technique** à temps complet
 - ↳ **La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique** à temps complet
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2025,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial

Grade : Adjoint technique :

- ancien effectif : 14
- nouvel effectif : 16

- ↳ **La création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif** à temps non complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2025,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial

Grade : Adjoint administratif :

- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 6

- ↳ **La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe** à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2025,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial

Grade : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

↳ **La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe** à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2025,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial

Grade : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe :

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

↳ **La création d'un emploi permanent de rédacteur** à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2025,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux

Grade : Rédacteur :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

↳ **La création d'un emploi permanent rédacteur principal 2^{ème} classe** à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2025,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux

Grade : Rédacteur principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

↳ **La création d'un emploi permanent de rédacteur principal 1^{ère} classe** à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2025,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux

Grade : Rédacteur principal 1^{ère} classe :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Après avoir entendu les explications du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le tableau des emplois permanents ainsi proposé au 1^{er} octobre 2025 ;
- **DIT** que les agents nommés dans les emplois correspondants bénéficieront des dispositions du régime indemnitaire des personnels territoriaux, en vertu de la délibération du Conseil Municipal dans sa séance publique en date du 16 octobre 2017 ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal, chapitre 012.

Le 01/10/2025,

La secrétaire de séance,
Martine FUCHS

Le Maire,
Lionel MONTILLAUD

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat*